

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-291

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	<i>N° 2021-291</i>

Bouliac - Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la requalification du Chemin de la Matte - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole envisage de requalifier le chemin de la Matte entre le giratoire des Quatre Murs jusqu'à la voie Eymet pour améliorer la sécurité des déplacements piétonniers et réduire la vitesse excessive des usagers motorisés de la voie. Le projet s'étend sur un linéaire de 750 mètres environ.

L'opération consiste à :

- Créer un trottoir accessible,
- Aménager des arrêts bus scolaires aux normes,
- Mettre en place un réseau d'eaux pluviales avec régulation avant rejet dans le milieu naturel,
- Aménager cinq écluses routières pour maîtriser la vitesse des véhicules,
- Rénover la chaussée dans sa structure,
- Moderniser et densifier l'éclairage public,
- Installer la signalisation de police avec réduction de la vitesse à 30km/h.

Les études ont été menées par le Pôle Territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole et ont été présentées aux villes de Bouliac et Latresne.

Dans un souci de cohérence territoriale et d'optimisation des investissements publics, il est envisagé que l'une des deux collectivités assure l'ensemble des missions de maîtrise d'ouvrage. Dans ce contexte, Bordeaux Métropole est désignée maître d'ouvrage déléguée (mandataire) pour l'ensemble des travaux, y compris ceux entrant dans le champ de compétence de la commune de Latresne, c'est-à-dire la structure de chaussée et les îlots bordurés couverts par le territoire de la commune de Latresne.

Les procédures d'acquisitions de terrains ont été menées par voie amiable par Bordeaux Métropole sur le territoire de Bouliac. Aucune procédure d'acquisition foncière n'a été menée sur le territoire de Latresne.

Des travaux de renforcement ou de déplacement des réseaux existants ont été nécessaires sur le territoire des deux communes. Ils ont été financés par la commune de Bouliac et la

commune de Latresne selon des conventions signées avec les exploitants.

Le coût estimatif des travaux de voirie hors acquisitions foncières et réseaux s'élève à 807 000 € TTC et se décompose selon la répartition suivante :

TRAVAUX DE VOIRIE	Coût estimatif TTC	Part de Bordeaux Métropole	Part de Latresne
Chaussée, trottoir et bordures	540 000 €	465 000 €	75 000 €
Assainissement pluvial	230 000 €	230 000 €	0 €
Diagnostic Amiante HAP	1 000 €	1 000 €	0 €
Investigations Complémentaires	10 000 €	10 000 €	0 €
Signalisation et jalonnement	20 000 €	10 000 €	10 000 €
SPS	6 000 €	6 000€	0 €
TOTAL	807 000 € TTC	722 000 €	85 000 €

Le montant des travaux qui font l'objet de la convention s'élève à 85000€ TTC.

Les travaux sont prévus en avril 2021 pour une durée estimée de 8 mois.

La réception des travaux, objet de la délégation de maîtrise d'ouvrage, sera réalisée par Bordeaux Métropole en partenariat avec la commune de Latresne. Les ouvrages relevant de la compétence de Latresne, seront remis après réalisation des OPR, à condition que Bordeaux Métropole ait assuré toutes les obligations qui lui incombent.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L2422-12 du livre IV de la deuxième partie du Code de la commande publique,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article 1: de faire réaliser les études et les travaux pour la requalification du Chemin de la Matte à Bouliac, voie constituant la limite communale avec Latresne

Article 2: de constituer une co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Latresne pour mener les études et travaux simultanément sur les deux communes de Bouliac et Latresne, Bordeaux Métropole en assurant la maîtrise d'ouvrage unique

Article 3: d'autoriser M. le Président à signer la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage

Article 4 : la ville de Latresne s'acquittera de sa part sur présentation par Bordeaux Métropole d'un titre de recette accompagné des pièces justificatives

Article 5 : les dépenses seront réalisées sur l'opération 05P066O008 chapitre 23 article 2315-1 pour la partie des travaux concernant la commune de Bouliac et sur les comptes 458 pour les travaux concernant la commune de Latresne.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS